



Validité : Pour les produits Solarzip et Solarrolluik à compter de la date de fabrication.

- Garantie de 7 ans à compter de la date de fabrication sur les moteurs solaires, cellules solaires et batteries de Bubendorff, dans la mesure où cette garantie est fournie par Bubendorff.
- Garantie de 5 ans sur toutes les autres pièces et les moteurs Somfy, à compter de la date de fabrication.

Conditions de garantie:

- 1) La garantie ne s'applique qu'aux produits standard et non aux produits spéciaux personnalisés. Elle est également exclue en cas de défauts apparents immédiatement visibles à la livraison. Les défauts constatés à la livraison doivent être signalés à Solaise (BC Sunprotection) dans les 48 heures.
- 2) La garantie couvre (exclusivement) tous les composants, c'est-à-dire pas de frais de déplacement, de main-d'œuvre ou de dommages causés par un éventuel défaut de fabrication.
- 3) La garantie comprend la livraison gratuite des composants défectueux. Il est de la responsabilité du revendeur spécialisé de retirer et de réinstaller les pièces. Les frais de montage et de déplacement ne sont donc pas couverts par la garantie.
- 4) La garantie ne couvre pas les défauts causés par
 - usure normale du produit
 - utilisation incorrecte et/ou inappropriée du produit
 - dommages dus à des chocs, vandalisme, autres influences extérieures, modification du produit, en particulier en combinaison avec des pièces d'autres fabricants.
 - Non-respect des instructions de la notice d'installation ou d'utilisation
 - Défaillance ou entretien incorrect du produit
 - Conséquences dues à un cas de force majeure tel qu'incendie, foudre, tempête, vent, gel, catastrophes naturelles, etc.
- 5) La garantie expire si le numéro de série du produit (au dos de la télécommande) est retiré ou rendu illisible.
- 6) La garantie ne couvre que les droits mentionnés ci-dessus. Les demandes de réduction de prix, le remboursement des frais de déplacement et de montage et l'indemnisation des dommages directs et/ou indirects sont exclus, même s'ils sont survenus en relation avec l'utilisation du produit.
- 7) Les réclamations de garantie ne peuvent être faites que si le client final fournit au revendeur spécialisé la facture d'achat originale et le numéro de série du produit.

Le traitement de la garantie s'effectue exclusivement par l'intermédiaire du revendeur spécialisé (entreprise d'installation). A la demande de SOLAISE, le revendeur spécialisé est tenu de retourner les pièces défectueuses à SOLAISE pour contrôle.